

DOSSIER DE CANDIDATURE
RÉSIDENCE D'ARTISTES / ARTS PLASTIQUES

PROGRAMMATION 2012/2013

SECTEUR : ARTS PLASTIQUES

SOMMAIRE :

Présentation du dispositif

La résidence d'artiste : les modalités

Contacts

Documents à télécharger (PDF)

(Appel à candidature)

**!!! ATTENTION :
DATE LIMITE D'ENVOI LE JEUDI 1^{er} MARS 2012 !!!**

GALERIE
R
OBESPIERRE

Présentation du dispositif

Développer et soutenir la création en accueillant des artistes en résidence, c'est créer les conditions favorables pour la recherche et la création.

La ville de Grande-Synthe offre à l'artiste la possibilité de poursuivre sa démarche dans un contexte culturel favorable. Le dispositif de création permet de trouver un appui technique, financier et moral pour se consacrer pleinement à son travail artistique.

Au cours de sa résidence, l'artiste développe sa démarche en vue d'une exposition personnelle au sein de la Galerie Robespierre. Il peut aussi proposer un travail spécifique en fonction du tissu social et urbain de la ville, pouvant conduire à une exposition hors les murs.

Quelle que soit l'option retenue, le dispositif de création est à l'écoute et envisage la résidence comme un échange réciproque entre l'artiste et le dispositif.

Dans le cadre de la programmation 2012-2013 de la galerie Robespierre, la direction du développement culturel met en place son appel à projet, afin d'identifier et de mettre en place de nouvelles résidences au sein de la programmation artistique.

La résidence d'artiste : les modalités

La résidence d'artiste est dépendante de 2 axes :

- *La création en vue d'un projet spécifique sur le territoire.*
- *La création en vue d'une diffusion au sein de la galerie Robespierre*

*L'artiste, après avoir été choisi par le comité de sélection, sera présent pour une durée déterminée sur la ville de Grande-Synthe. Etude, formulation, expérimentation et création sont les étapes stratégiques d'une résidence. **Les moyens financiers, humains et matériels sont identifiés en amont de la création par l'artiste.***

Les formats de résidence sont variables selon la nature des projets, liés au départ à « la proposition idéale pour l'artiste ».

À l'issue de la résidence, l'artiste devra présenter son exposition personnelle au sein de la Galerie Robespierre.

La municipalité prend en charge les points suivants :

- *Une bourse concernant l'aide à la création et à la production ;*
- *L'hébergement et la mise à disposition d'un atelier pour la durée de la résidence;*
- *Une aide logistique et humaine pour l'installation de l'exposition;*
- *L'exposition de la création pour une durée d'un mois (variable) au sein de la galerie Robespierre;*
- *Les outils de communication liés à l'exposition.*

Contacts

Responsable du dispositif : M. Samuel BERNARD
Mail : s.bernard@ville-grande-synthe.fr

Renseignements :

*Ecole d'arts plastiques Constant Permeke
Tél : 03 28 21 70 33 (du lundi au jeudi de 14h à 18h)*

*Galerie Robespierre
T. 03 28 28 90 20 (du mardi au jeudi de 14h30 à 19h)*

Documents à télécharger (PDF)

(Appel à candidature)

Afin de proposer votre candidature, vous devez télécharger les documents ci-dessous et nous envoyer votre dossier complet avant le 1er mars 2012 à :

« Appel à projets 2012/2013 »
Ecole d'arts plastiques Constant Permeke
Rue pelletier
59760 GRANDE-SYNTHE

Les documents :

DOSSIER DE CANDIDATURE

MODALITES DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature complet doit être adressé sous un même pli au plus tard le 1^{er} mars 2012 à :

« Appel à projets 2012/2013 »
Ecole d'arts plastiques Constant Permeke
Rue pelletier
59760 GRANDE-SYNTHE

Ce dossier doit comprendre :

- Le formulaire de candidature ;
- Le formulaire synthétique de projet ;
- Une lettre de motivation précisant l'inscription de l'artiste dans cette opération au regard des objectifs définis de rencontre avec la population et de prise en compte du territoire ;
- Le projet de résidence **complet** contenant les éléments suivants :
 - La nature artistique du projet
 - Le projet écrit et détaillé (déroulement)
 - Le / les médiums concernés
 - Les moyens matériels / humains sollicités
 - Le format, la durée et la période idéale pour cette résidence
 - Le coût financier global et détaillé.
- Un texte dactylographié présentant la démarche artistique de l'artiste (2 pages maximum) ;
- Un Curriculum Vitae (formation, exposition(s), résidence(s), animation(s) d'atelier...) ;
- Des supports visuels et/ou sonores et/ou vidéos au nombre maximum de 10 au total (photographies sur papier, CD-rom, DVD, cd audio...)
- La liste complète des pièces accompagnant votre candidature (préciser le titre, la durée et la date de création)
- Un dossier de presse si existant.

Une présélection aura lieu courant mars 2012 et sera effectuée par le comité de sélection composé de professionnels des arts visuels sur le territoire, ainsi que d'élus. Les artistes présélectionnés seront avisés par courrier ou par mail à l'issue de la délibération du jury de présélection, et seront invités à proposer une note d'intention artistique en lien avec les spécificités de la ville de Grande-Synthe, et en prenant compte les pistes de travail suggérées. La sélection définitive se déroulera au mois de mars 2012.

CONTACTS

- ECOLE D'ARTS PLASTIQUES CONSTANT PERMEKE
Rue pelletier 59760 GRANDE-SYNTHE
Tél : 03 28 21 70 33
Courriel : s.bernard@ville-grande-synthe.fr

GALERIE ROBESPIERRE
Place de l'Europe 59760 GRANDE-SYNTHE
Tél : 03 28 28 90 20
Courriel : galerier@ville-grande-synthe.fr

FORMULAIRE SYNTHETIQUE DU PROJET

(NB : Cette fiche a pour objet de synthétiser votre projet. Bien entendu, nous prenons en compte que ces informations ne sont que des propositions « cadres »)

LE PROJET ARTISTIQUE (10 lignes maxi)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Votre projet de résidence est-il lié avec les habitants ? OUI / NON

Si oui, de quelle manière ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Quelle est la durée idéale pour votre résidence sur le territoire ?

Quelle est la période idéale pour votre résidence ?.....

Aurez-vous besoin d'un hébergement sur place ?. OUI / NON

Quelle est votre sollicitation financière globale (monstration, matériel, etc.) ?€

Quel est le détail de votre montage financier ?

Frais d'artiste :.....

Frais matériels :..... Autres (précisez) :.....

Je soussigné, déclare assurer la responsabilité des pièces jointes au dossier de candidature et confiées à la ville de Grande-Synthe et ne saurais rendre celle-ci responsable en cas de perte, de vol ou dégradation du dossier.

En apposant ma signature, j'accepte les conditions générales énoncées dans la charte consultée avec attention.

Fait le.....à.....

Signature

N.B. Le formulaire de candidature et le formulaire synthétique de projet sont à joindre au dossier de candidature.

LA CHARTE

➤ RESIDENCE ARTS PLASTIQUES

Le dispositif de résidence offre, à des artistes plasticiens sensibles aux nouvelles pratiques artistiques, la possibilité d'être accueillis en résidence sur le territoire communal. Ce temps de création privilégié permettra de développer un travail artistique en lien avec le territoire et la population locale. Le résultat de la résidence sera une exposition au sein de la galerie Robespierre.

➤ LES OBJECTIFS

- Soutenir la création plastique, et notamment des jeunes plasticiens
- Participer à l'émergence de jeunes talents et de nouvelles pratiques artistiques contemporaines
- Favoriser la rencontre entre la population de la ville, les acteurs locaux (élus, associations, écoles, structures municipales, commerçants, etc.) et les artistes
- Développer la médiation, l'accompagnement des publics à l'art contemporain
- Sensibiliser et associer les habitants à une démarche artistique

➤ LA VILLE DE GRANDE-SYNTHÉ

L'HISTOIRE : un passé fort mais peu présent, une ville ancrée dans la modernité

La ville de Grande-Synthe est marquée par une forte personnalité de ville moderne dans son urbanisme. Tous les grands programmes nationaux ont laissé leur empreinte sur la commune : ZUP dans les années 60 , ZAC dans les années 70, DSQ dans les années 80-90 puis ANRU (renouvellement urbain) à l'aube de ce siècle. Cependant, il serait erroné de limiter l'histoire à ce seul critère et pour mieux connaître l'histoire de la ville, consultez les panneaux « pdf » d'une exposition sur ce thème au lien suivant :

www.ville-grande-synthe.fr puis rubrique « s'informer télécharger' , expo historique.

SITUATION GEOGRAPHIQUE Nord de la France (59)

Grande-Synthe est située sur la façade maritime du triangle le plus densément peuplé, urbanisé et équipé de voies de communication de notre continent. Cette proximité maritime nous confère un climat océanique tempéré. La ville a été amenée à renoncer à sa côte naturelle pour mieux accueillir les bateaux du monde entier grâce au port en eau profonde de Dunkerque. Dans la Flandre française s'achevant sur les monts d'Artois, Grande-Synthe dispose d'un tissu d'axes de communication diversifié : autoroutes, gare TGV à Dunkerque mettant Paris à 1h30 de la côte ; proximité du tunnel sous la Manche, voies navigables intérieures, 1 ère gare de triage de France en volume traité...

L'ENVIRONNEMENT, un domaine sensible!

Quand commence l'ère industrielle moderne du bassin dunkerquois, des familles entières viennent s'installer sur notre littoral d'abord pour travailler. Si la fibre environnementale concerne alors un nombre restreint de convaincus, l'écologie devient une force politique et citoyenne au fil du temps : les mentalités évoluent... mais partent de loin. A la pollution "quotidienne" s'ajoute la notion de risques industriels que la catastrophe de Toulouse a brutalement rappelé à tous. Les 11 usines classées en zone "Sévéso" longent le littoral et justifient la présence d'Opalair, organisme subventionné chargé de surveiller la qualité de l'air. Pourtant, le littoral a aussi droit à une qualité de vie. Le volontarisme de la ville depuis 40 ans a généré un cadre vert récompensé sans interruption depuis 20 ans par la plus haute distinction possible au concours national du fleurissement. Les arguments détaillés par les différents jurys en visite sur notre territoire en attestent : l'équilibre entre bâti et verdure est totalement pensé en symbiose.

Cette caractéristique reconnue de Grande-Synthe est désormais amplifiée par l'implication concrète dans de nombreuses actions visant à lutter contre les pollutions et le réchauffement climatique.

En 2010, la ville a obtenu le titre de Capitale Française de la biodiversité pour la recherche de cet équilibre global et les efforts faits pour que les espèces naturelles soient protégées sur notre commune.

La ville s'est lancée dans un programme de diminution de consommation d'énergies fossiles, de production d'énergies propres à travers la modification de ses bâtiments publics d'une part et en proposant en 2013 un véritable éco-quartier caractérisé par des maisons répondant aux critères les plus stricts dans ce domaine.

Pour plus d'informations, consulter le site de la ville www.ville-grande-synthe.fr

➤ PUBLIC CONCERNE

Les résidences sont ouvertes à des artistes plasticiens adultes, utilisant toute discipline de création contemporaine (peinture, sculpture, photographie, vidéo, installation, nouvelles technologies...). Le concours est ouvert aussi bien aux personnes ayant suivi une formation en arts visuels qu'aux autodidactes, aux professionnels inscrits à la Maison des artistes qu'aux non inscrits. Peuvent s'inscrire des artistes de toute nationalité ayant une bonne maîtrise de la langue française.

➤ LE DEROULEMENT DE LA RESIDENCE

Les résidences d'artistes se dérouleront en amont de leur exposition personnelle, liée à la programmation de la galerie Robespierre, de septembre à juin. Les temps de résidence seront fixés au printemps, en fonction du projet de résidence, lors de la rédaction d'une convention signée entre les artistes sélectionnés et la ville de Grande-Synthe.

La résidence sera avant tout un temps de recherche et d'expérimentation. La résidence est également un véritable espace d'échanges avec la population locale ; il peut être demandé de participer à des rencontres avec la population ou des publics spécifiques (sous forme d'atelier par exemple).

Afin d'amorcer chaque projet de résidence, des rencontres entre l'artiste et les différents partenaires du territoire communal sont prévues. L'artiste sera donc amené à se déplacer plusieurs fois en amont de la résidence pour anticiper le travail de médiation avec un (ou des) public(s) spécifique(s) et également pour aborder des questions techniques telles que le temps de résidence, les besoins logistiques...

➤ CONDITIONS D'ACCUEIL

- Les artistes retenus seront dotés d'une bourse de résidence liée à leur intention artistique

(Le comité de sélection se réserve tout changement lié à la durée, la période ou l'aspect financier du projet artistique)

- La ville de Grande-Synthe mettra à disposition, pour les périodes définies, un atelier.
- Si nécessaire, l'hébergement sera prévu en fonction du temps de présence de l'artiste sur le territoire
- Les artistes en résidence pourront disposer éventuellement de matériel (outils, équipements...) lié aux ressources de l'école d'arts plastiques C. Permeke.
- La ville de Grande-Synthe prévoit les actions de communication relative au programme de résidences sur la commune et des expositions : relations presse (médiats locaux et spécialisés), édition de la résidence et de l'exposition, carton d'invitation et affiche de l'exposition.

➤ EXPOSITION

Selon les possibilités et en fonction du projet élaboré, la ville de Grande-Synthe propose à l'artiste l'organisation de son exposition au sein de la galerie Robespierre. La période d'exposition est fixée à 1 mois. L'exposition sera ouverte au public du mardi au samedi inclus, de 14h00 à 18h00. Des temps de rencontre avec l'artiste devront être préalablement fixés pour les communiquer aux publics.

Les conditions de la mise en œuvre de l'exposition sont les suivantes :

- Soutien logistique pour le montage et le démontage de l'exposition
- Un lieu d'exposition identifié et adapté à la création de l'artiste
- La surveillance de l'exposition aux heures d'ouverture.

➤ ENGAGEMENTS DU CANDIDAT

Les candidats sélectionnés s'engagent, sauf cas de force majeure, pour toute la durée de la résidence, et notamment pour la période consacrée à la préparation du projet de résidence. En cas de désistement avant l'aboutissement du projet, l'artiste s'engage à rembourser les frais avancés par la ville de Grande-Synthe. Les candidats sélectionnés s'engagent éventuellement à participer à des rencontres avec les publics par la mise en place d'ateliers de sensibilisation et/ou de création avec une démarche participative.

➤ CANDIDATURES : les étapes :

La sélection se déroulera en deux temps. Une présélection aura lieu en mars 2012 et sera effectuée par le comité de sélection du dispositif de Création. Les artistes seront choisis en fonction de la qualité du travail antérieur, la pertinence par rapport aux composantes géographiques et humaines de la ville.

Les artistes présélectionnés seront invités à proposer une note d'intention artistique en lien avec les spécificités de la ville de Grande-Synthe, et en prenant compte les pistes de travail suggérées.

La sélection définitive se déroulera au mois de mars 2012. Sera prise en compte, la capacité à proposer une note d'intention artistique. Le choix des artistes se fera en concertation avec l'adjointe à la culture de la ville de Grande-Synthe.